

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2023-27(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-trois et le 12 octobre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 26 septembre 2023

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Votants : 15

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Étaient présents : Claude BONDIL, Stéphanie COLOMBÉRO, Alain DELSAUX, Benoît GAUVAN, Robert GAY, Marcel GOSSA, Patricia GRANET-BRUNELLO, Maurice JAYET, Bernard LIPÉRINI, Marion MAGNAN, Marie-Paule BRUSAT (suppléante de madame MORINEAUD), Michèle MOUTTE, Éveline FAURE (suppléante de madame RAPONI), Serge PRATO.

Objet : Décision modificative n°1 – 2023

Le président expose :

La décision modificative n°1/2023 que j'ai l'honneur de vous soumettre est une décision technique d'ajustement. Cette dernière s'élève à 318 950 euros répartis en :

- Section de fonctionnement : 156 700 euros,
- Section d'investissement : 162 250 euros.

A) DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011 : FRAIS GENERAUX	37 623 €
----------------------------------	----------

1°) Commentaire :

Avec l'augmentation de l'électricité, il est nécessaire de compléter la dotation de ce chapitre et d'effectuer des virements entre les différents articles le composant.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

ARTICLES	LIBELLÉS ARTICLES	MONTANT DMI/2023
60612	ENERGIE ÉLECTRICITÉ	71 123 €
60621	COMBUSTIBLES	8 877 €
606232	ALIMENTATION INTERVENTIONS	- 5 000 €
60632	FOURNITURES PETITS ÉQUIPEMENTS	- 15 000 €
60683	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES MATÉRIELS	- 2 500 €
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	15 000 €
615581	AUTRES BIENS MATÉRIELS	15 000 €

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20231012-CA-2023-27-FIN-DE
Date de télétransmission : 17/10/2023
Date de réception préfecture : 17/10/2023

615633	MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET HABILLEMENTS	- 2 500 €
6161	MULTIRISQUES	- 292 470 €
61611	MULTIRISQUES BÂTIMENTS	7 380 €
61612	MULTIRISQUES MATÉRIELS	5 056 €
61613	MULTIRISQUES VÉHICULES	270 760 €
62268	AUTRES HONORAIRES	8 397 €
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	- 3 000 €
6262	FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	- 20 000 €
	TOTAL	37 623 €

CHAPITRE 65 : AUTRES FRAIS DE GESTION	32 590 €
--	----------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'augmenter la dotation de chapitre en particulier pour prendre en charge la variation des dépenses de la retraite des SPV (NPFR) tout en effectuant des ré-ajustements.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

ARTICLE	LIBELLÉ ARTICLE	MONTANT DMI/2023
65311	INDEMNITÉS DE FONCTIONS	1 500 €
65581	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES NPFR SPV	29 605 €
657481	SUBVENTION COS	1 460 €
657482	SUBVENTION CNAS	25 €
	TOTAL	32 590 €

CHAPITRE 66 : FRAIS FINANCIERS	79 988 €
-----------------------------------	----------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'augmenter de + 79 988 euros le chapitre des frais financiers. Cette augmentation de crédits est consécutive à la montée importante des taux des emprunts à taux variables dont la prévision n'avait pas anticipé une si forte hausse ce qui a une répercussion sur les intérêts et les I.C.N.E..

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

ARTICLE	LIBELLÉ ARTICLE	MONTANT DMI/2023
66111	INTÉRÊTS RÉGLÉS À L'ÉCHÉANCE	68 000 €
66112	INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS ICNE	8 140 €
6615	INTÉRÊTS DES COMPTES COURANTS	3 848 €
	TOTAL	79 988 €

CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 499 €
--	---------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'augmenter la dotation de l'article 673 de 6 499 euros afin d'annuler des titres émis pour la non restitution d'effets d'habillements qui, lors des mises en demeure par le comptable public, ont été retournés.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20231012-CA-2023-27-FIN-DE
Date de télétransmission : 17/10/2023
Date de réception préfecture : 17/10/2023

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

ARTICLE	LIBELLÉ ARTICLE	MONTANT DMI/2023
673	TITRES ANNULÉS	6 499 €
	TOTAL	6 499 €

LE MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT S'ÉLÈVE À 156 700 EUROS.

B) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET DES VENTES DIVERSES	136 500 €
---	-----------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'augmenter de + 136 500 euros le chapitre des recettes issues des produits des services afin de prendre en compte des recettes exceptionnelles liées aux renforts feux de forêts, ainsi l'indemnité de substitution de secteur versée par l'agence régionale de santé et les carences d'ambulances.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

ARTICLE	LIBELLÉ ARTICLE	MONTANT DMI/2023
70685	INTERVENTIONS SOUMISES À FACTURATION	50 000 €
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR DES TIERS	41 500 €
708782	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR DES TIERS – CARENCE D'AMBULANCES	45 000 €
	TOTAL	136 500 €

CHAPITRE 77 : PRODUITS SPECIFIQUES	20 200 €
---------------------------------------	----------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'augmenter de + 20 200 euros le chapitre des recettes issues des produits spécifiques dans le cadre de la vente de véhicules.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

ARTICLE	LIBELLÉ ARTICLE	MONTANT DMI/2023
775	PRODUITS DE CESSIONS ET IMMOBILISATIONS	20 200 €
	TOTAL	20 200 €

LE MONTANT TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT S'ÉLÈVE À 156 700 EUROS.

C) DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	25 000 €
--	----------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'augmenter de + 25 000 euros la dotation de l'article où est remboursé le capital des emprunts.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

ARTICLE	LIBELLÉ ARTICLE	MONTANT DMI/2023
1641	EMPRUNTS EN EUROS	25 000 €
	TOTAL	25 000 €

CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	137 250 €
--	-----------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'augmenter de + 137 250 euros la dotation de ce chapitre pour les opérations suivantes :

- 47 520 euros pour l'étude de faisabilité de la plateforme unique 15/15/112,
- 90 000 euros pour la sécurisation informatique du SDIS04 (dossier France Relance),

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

ARTICLE	LIBELLÉ ARTICLE	MONTANT DMI/2023
2031	FRAIS D'ÉTUDES	47 520 €
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	90 000 €
	TOTAL	137 250 €

LE MONTANT TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVE A 162 250 EUROS.

D) RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- 114 994 €
--	-------------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé de réduire de 114 994 euros la dotation de recette du FCTVA. En effet, lors de la préparation budgétaire, nous avons intégrés deux dépenses qui devaient être prises dans l'assiette de calcul du FCTVA mais qui sont arrivées dans les premiers jours de 2023.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

ARTICLE	LIBELLÉ ARTICLE	MONTANT DMI/2023
10222	FCTVA	- 114 994 €
	TOTAL	114 994 €

CHAPITRE 13 :
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20231012-CA-2023-27-FIN-DE
Date de télétransmission : 17/10/2023
Date de réception préfecture : 17/10/2023

1°) Commentaire :

Il vous est proposé d'inscrire trois recettes non connues lors du vote du budget primitif :

- 20 000 euros au titre du FNADT pour la réalisation de l'étude de faisabilité de la plateforme 15/18/112,
- 20 000 euros de participation du centre hospitalier de DIGNE LES BAINS pour la réalisation de l'étude de faisabilité de la plateforme 15/18/112,
- 343 750 euros au titre du pacte capacitaire « moyens de lutte contre les feux de forêts » au titre de 2023.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

ARTICLE	LIBELLÉ ARTICLE	MONTANT DMI/2023
1311	ÉTAT ET ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX	363 750 €
1316	AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	20 000 €
	TOTAL	383 750 €

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- 106 506 €
--	-------------

1°) Commentaire :

Il vous est proposé de réduire de 106 506 euros le recours à l'emprunt prévu dans le cadre du budget primitif 2023.

2°) Détail des mouvements financiers par articles budgétaires :

ARTICLE	LIBELLÉ ARTICLE	MONTANT DMI/2023
16441	OPÉRATIONS AFFÉRENTES À L'EMPRUNT	- 106 506 €
	TOTAL	- 106 506 €

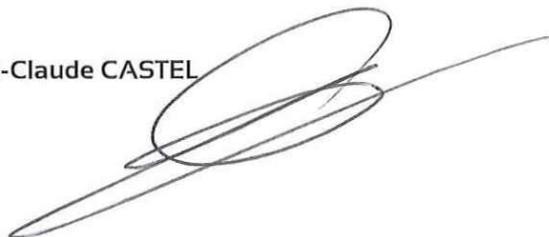
LE MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVE A 162 250 EUROS.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'administration ont adopté la décision modificative n°1-2023 à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL



Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20231012-CA-2023-27-FIN-DE
Date de télétransmission : 17/10/2023
Date de réception préfecture : 17/10/2023